

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

21-07-2008 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le vingt-et-unième jour de juillet deux mille huit (2008) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
Nicole Cantara, François Dubeau, Daniel Bellerose, Gilles Coutu, Guylaine Gagné et Richard Gilbert conseillers(ères), Guylain Archambault, Inspecteur Municipal et Alain Bellerose, Directeur Général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

175-2008 Proposé par Richard Gilbert

Plainte contre le
Festival Country

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Pour faire suite aux nombreuses plaintes, d'aviser Jocelyn Benoit du Festival Country de donner accès aux joueurs pour le terrain de tennis, qui n'aurait jamais dû être fermé. De demander une rencontre le plus tôt possible avec Jocelyn Benoit.

ADOPTÉE

176-2008 Proposé par François Dubeau

Accepter ordre jour. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

177-2008 Proposé par Richard Gilbert

Accepter PV. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2008.

ADOPTÉE

178-2008 Proposé par Richard Gilbert

Accepter comptes. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de juin 2008.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
3392	Le magasin Rose	182.86 \$
3393	Fédération Québécoise des Mun.	161.88 \$
3394	Hydro-Québec	4,250.53 \$

TOTAL : **4,595.27 \$**

Salaires	68,781.30 \$
R.E.E.R	2,881.47 \$
Frais de banque	120.00 \$
Location	\$
Aqueduc (intérêts)	8,712.17 \$
Remboursement / PR	519,778.98 \$

TOTAL : **600,273.92 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période juillet 2008.

3395	Charette Pierre	247.89 \$
3396	Laliberté Carine	478.44 \$
3397	Baril Benoit	2,205.60 \$
3398	Centre Aquatique	4,242.29 \$
3399	Chambre de Commerce	19,149.58 \$
3400	Fonds des Pensions Alimentaires	571.20 \$
3401	Ministre des Finances	536.92 \$
3402	Office Municipal d'Habitation	1,597.50 \$
3403	Ministre du Revenu du Québec	4,682.67 \$
3404	Charrette Pierre	168.20 \$
3405	Laliberté Carine	478.44 \$
3406	Bell Canada	1,640.92 \$
3407	Groupe Investors Ltee	283.52 \$
3408	Hydro-Québec	2,039.59 \$
3409	Les Constructions Rosaire Charrette inc.	11,947.56 \$
3410	Ministère du Revenu du Québec	20,694.29 \$
3411	Municipalité de Saint-Damien	825.00 \$
3412	Petite Caisse	410.31 \$
3413	Receveur Général du Canada	8,839.22 \$
3414	Société de l'Assurance Automobile du Québec	270.00 \$
3415	Télus mobilité	895.32 \$
3416	Charrette Pierre	266.27 \$
3417	Hydro-Québec	2,087.72 \$

TOTAL : **84,558.45 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 21 JUILLET 2008

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
3418	Accessoires Outillage Ltée	207.13 \$
3419	Ass. Du Camionnage du Québec	176.09 \$
3420	Association de Compétition de chiens de traîneaux	2,000.00 \$
3421	Beausoleil Gaston	116.84 \$
3422	Bellerose Daniel	106.00 \$
3423	Bellerose Sylvain	297.50 \$
3424	Bell Canada	147.98 \$
3425	BLR Motorisé inc.	230.94 \$
3426	Boisjoli Transport inc.	384.15 \$
3427	Camions Excellence	6,622.91 \$
3428	Centre des Technologies	1,405.29 \$
3429	Certilab	310.41 \$
3430	Chalut Auto Joliette	62.58 \$
3431	Chambre de Commerce	356.46 \$
3432	Création Louny	112.00 \$
3433	David Lyne	103.05 \$
3434	Defoy Électrique inc.	237.17 \$
3435	Dépaneur R. Prud'Homme	462.35 \$
3436	Desseau inc.	7,830.71 \$
3437	Dunton Rainville	100.00 \$
3438	Équip. Industriels Joliette	449.16 \$
3439	Fonds de l'information	57.00 \$
3440	Garage Alain Bruneau	1,059.85 \$
3441	Garage Marc Dorval Enr.	64.28 \$
3442	Germain Tessier	197.53 \$
3443	Gilles Boisvert	180.59 \$
3444	Gouger Guy	806.00 \$
3445	Jean-Marc Brissette inc.	94.38 \$
3446	John Meunier inc.	24.36 \$
3447	Joliette Dodge Chrysler	341.77 \$
3448	Lacelle Francis	337.50 \$
3449	Lafrenière Auto	27.71 \$
3450	L'Association des Pompiers	459.00 \$
3451	La Survivance	4,747.84 \$
3452	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	3,855.68 \$
3453	Le Groupe Pétrolier OLCO	11,826.66 \$
3454	Les Entreprises Nordikeau	1,015.88 \$
3455	Levasseur inc.	576.23 \$
3456	Loisirs St-Michel inc.	900.00 \$
3457	Magnor	833.39 \$
3458	Marcel Champagne Électrique inc.	1,548.18 \$
3459	Marc Levasseur	10.16 \$
3460	Marineau Danielle	100.00 \$
3461	Martin – Produits de bureau	1,723.56 \$
3462	M.C. Beauséjour & Richard inc.	1,826.34 \$
3463	Mécanique Jecc Ltée	153.17 \$
3464	Michel Dion Mécanique	72.47 \$
3465	Morin Émile	15.00 \$
3466	M.R.C. de Matawinie	11,909.10 \$
3467	P.E. Boisvert Auto Ltée	307.34 \$
3468	PG Govern	169.31 \$

3469	Photo Joliette inc.	79.00 \$
3470	Picard Claude	840.00 \$
3471	Pièces d' Auto Joliette	417.22 \$
3472	Plomberie Stéphane inc.	242.56 \$
3473	Postes Canada	283.32 \$
3474	Québec Linge	488.85 \$
3475	Richard Daniel	337.50 \$
3476	Satelcom Internet	197.53 \$
3477	Satelcom inc.	2,755.73 \$
3478	Signo Tech inc.	226.47 \$
3479	Sintra inc.	12,860.60 \$
3480	Socan	166.88 \$
3481	Stéphane St-Jean	74.00 \$
3482	Strongco inc.	3,926.40 \$
3483	Sylvio Champoux & Fils	4,592.16 \$
3484	Techno Diésel inc.	284.58 \$
3485	Transport Jocelyn Bazinet	536.16 \$
3486	Univar Canada Ltée	2,363.49 \$
3487	Wurth Canada Ltée	80.27 \$

TOTAL :- 97,741.72 \$

3488	Bellerose Jean-Pierre	81.00 \$
3489	Conteneur Recycle inc.	7,168.43 \$
3490	Coutu Gilles	47.50 \$
3491	EBI environnement	26,266.45 \$
3492	Fédération Québécoise	1,794.71 \$
3493	Georges-H. Durand Ltée	1,204.66 \$
3494	Loisirs et Sport Lanaudière	276.54 \$
3495	Rempli-Joints Haute Matawinie	6,998.25 \$
3496	Roy Francine	316.25 \$

TOTAL :- 44,153.79 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

08-06-09	<i>Comité de la Bibliothèque – Satisfaction quant au service de la responsable de la bibliothèque.</i>
08-06-12	<i>Famille et Aînés Québec – Programme de soutien aux politiques familiales municipales.</i>
08-06-12	<i>Chambre de Commerce – Tournoi de Golf.</i>
08-06-16	<i>Léo Benoit – Stationnement sur la rue Boucher.</i>
08-09-16	<i>F.Q.M. – Appel d'offres pour le sel à déglacage des chaussées remis à 2009.</i>
08-06-19	<i>JECC Mécanique – Aqueduc.</i>
08-07-02	<i>Michel Ladouceur – Poussière Chemin Matawin Est.</i>
08-07-03	<i>Commission des Loisirs Culturels et Communautaires – Fermeture rue Brassard entre St-Michel et Archambault – Samedi le 30 août 2008.</i>
08-07-07	<i>CRÉ Lanaudière – Heures de circulation des véhicules hors route.</i>
08-07-10	<i>Ministre des transports – Subvention aide à l'amélioration du réseau routier municipal.</i>
08-07-21	<i>Guy Beaudry et Hélène Essiambre – Eau sur la rue Bellerose.</i>
08-07-21	<i>Regroupement pour la protection et de développement du Résevoir Taureau – Rejet des eaux usées de la municipalité.</i>

08-07-21

Steven Lavoie, Bar Laitier – Festival Country, commerçants illégaux sur le site.

179-2008 Proposé par Gilles Coutu

Tournoi de Golf de
la Chambre de
Commerce ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'inscription d'un quatuor et soupers supplémentaires au Golf de la Chambre de Commerce de la Haute-Matawinie qui se tiendra le 20 août prochain. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

Avis de motion est donné par Gilles Coutu, conseiller, qu'à une prochaine assemblée, un règlement sera adopté modifiant le règlement 497-2006 relatif au stationnement.

180-2008 Proposé par Gilles Coutu

Demande de JECC
Mécanique ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Pour faire suite à la lettre de JECC Mécanique Ltée, en date du 19 juin 2008, concernant la demande de se raccorder au réseau d'aqueduc provenant du Lac England, la municipalité informe que ce réseau a été fermé et n'est plus en opération dans la municipalité et qu'il est situé hors du périmètre urbain de la municipalité. La municipalité suggère à JECC Mécanique Ltée, de faire une demande au Ministère de l'Environnement à titre privé s'il veut utiliser l'eau du Lac England.

ADOPTÉE

181-2008 Proposé par Richard Gilbert

Poussière Chemin
Matawin Est ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Pour faire suite à la lettre de M. Michel Ladouceur, en date du 2 juillet 2008, concernant la poussière au Chemin Matawin Est, la municipalité autorise le maire à rencontrer le Club Quad pour la possibilité d'un nouveau sentier à un autre endroit.

ADOPTÉE

182-2008 Proposé par Gilles Coutu

Exposition des
artistes et artisans ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De faire une signalisation adéquate avec un brigadier à l'intersection Brassard et Saint-Michel, le samedi 30 août 2008 lors de l'exposition des artistes et artisans organisée par la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires.

ADOPTÉE

183-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Circulation de nuit ET RÉSOLU UNANIMEMENT
des VHR

D'appuyer la résolution de la CRÉ Lanaudière visant à interdire la circulation des VHR entre 22h00 et 06h00 dans les sentiers fédérés de la région Lanaudière.

ADOPTÉE

184-2008 Proposé par Richard Gilbert

Mandat LBHA – rue ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Bellerose

De mandater LBHA Ingénieurs, pour analyse et proposition de la situation de l'eau pluviale sur la rue Bellerose.

ADOPTÉE

185-2008 Proposé par Gilles Coutu

Déphosphatation des ET RÉSOLU UNANIMEMENT
étangs aérés

D'aviser le Regroupement pour la Protection et de Développement du Réservoir Taureau qu'un mandat a été donné à Teknika HBA pour la déphosphatation aux étangs aérés.

ADOPTÉE

187-2008 Proposé par Richard Gilbert

Travaux sur camion ET RÉSOLU UNANIMEMENT
et machinerie voirie

D'autoriser les travaux sur l'épandeur à sable et sel du camion #9 de manière à ce qu'il soit chauffant au coût de 6,800.00\$ et la chaîne 1,100.00\$ plus taxes.

D'autoriser l'installation de la climatisation sur la niveleuse # 10 - 4,913.00\$ et sur le camion #9 - 3,940.00\$, plus taxes.

D'autoriser l'installation d'un nouveau châssis (frame) au coût d'environ 15,000.00 \$, plus taxes.

Le coût total de ces travaux sera payé par le règlement 510-2008 et le solde, s'il y a lieu, par le fonds de roulement remboursable sur 5 ans à compter de l'année 2009.

ADOPTÉE

188-2008 Proposé par François Dubeau

Climatisation et ET RÉSOLU UNANIMEMENT
chauffage Salle J.M.
Bellerose

D'autoriser l'installation d'un système de climatisation et chauffage à la Salle J.M. Bellerose par Ventilation C.J.M., Michel Rondeau Réfrigération et Marcel Champagne Electrique au coût total évalué à 23,000.00\$, plus taxes. La Commission des Loisirs Culturels et Communautaires fera une contribution à la municipalité de 15,000.00\$ et le solde sera payé par le fonds de roulement remboursable sur 5 ans à compter de l'année 2009.

ADOPTÉE

189-2008 Proposé par Gilles Coutu

Entente avec le ET RÉSOLU UNANIMEMENT
MTQ

Compte tenu de l'intention de la municipalité de conclure une entente avec le MTQ concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal, M. Jean-Pierre Bellerose, maire et M. Alain Bellerose, directeur-général, sont autorisés à signer l'entente no 15-0699, confirmant l'acceptation de la municipalité.

ADOPTÉE

190-2008 Proposé par Richard Gilbert

Rallye Poker Run du ET RESOLU UNANIMEMENT
2 août 2008

D'autoriser 10 pompiers sur une base individuelle et volontaire et les employés du Parc Régional du Lac Taureau à travailler en collaboration à la sécurité lors du Rallye Poker Run du Lac Taureau le 2 août 2008. Ils seront rémunérés par la municipalité et les pompiers pourront porter l'uniforme.

ADOPTÉE

----- L'établissement d'une politique pour le remplissage des piscines est reporté à une prochaine assemblée.

191-2008 Proposé par Gilles Coutu

Tarif pour le trappage des castors ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Lorsqu'à la demande de la municipalité, le trappeur se déplace pour enrayer les castors, il sera payé pour un minimum de 50.00\$, même si aucun castor n'est attrapé. Dorénavant, le nouveau tarif en vigueur payable pour chaque castor attrapé sera de 50.00\$.

ADOPTÉE

192-2008 Proposé par Nicole Cantara

Accepter procès-verbal CCU ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 9 juillet 2008 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

193-2008 Proposé par Nicole Cantara

Dérogation mineure Louis Bégin ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Retour sur la demande de dérogation mineure par Mme Louise Bégin pour la propriété située au 450 chemin du Lac-Collin. La demande concerne une structure de toit construite à 1.8 mètres (6') de la limite de propriété avant au lieu de 5 mètres (16.4'), ce qui contrevient à l'article 6.5.2 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a fait un retour sur la demande de dérogation mineure par Mme Louise Bégin pour la propriété située au 450 chemin du Lac-Collin. La demande concerne une structure de toit construite à 1.8 mètres (6') de la limite de propriété avant au lieu de 5 mètres (16.4'), ce qui contrevient à l'article 6.5.2 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE la structure de toit à été construite sans permis;

CONSIDÉRANT QU' une partie se trouve dans un état de délabrement et présente des signes d'affaissement;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation mineure de Mme Louise Bégin.

ADOPTÉE

194-2008 Proposé par Nicole Cantara

Dérogation Mineure Yves Duchesne et Lynda Samson ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de dérogation mineure de M. Yves Duchesne et Mme Lynda Samson pour la propriété située au 51, chemin de la Péninsule. La demande concerne la construction d'un garage ayant une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal (17' 8'' au lieu de 15'), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Yves Duchesne et Mme Lynda Samson pour la propriété située au 51, chemin de la Péninsule. La demande concerne la construction d'un garage ayant une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal (17' 8'' au lieu de 15'), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le garage ne sera pas plus haut que la maison, par rapport au niveau du sol fini (côté chemin);

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction sera esthétique;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Yves Duchesne et Mme Lynda Samson.

ADOPTÉE

195-2008 Proposé par Nicole Cantara

Dérogation mineure
André Chouinard et
Diane Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de dérogation mineure par M. André Chouinard et Mme Diane Dubois pour la propriété située au 351, chemin Bordeleau. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment principal agrandi en 1997 se trouvant à 9.34 mètres (30.64') de la limite de propriété avant au lieu de 12 mètres (39.37'), ce qui contrevient à l'article 7.11.5 du règlement de zonage n° 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. André Chouinard et Mme Diane Dubois pour la propriété située au 351, chemin Bordeleau. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment principal agrandi en 1997 se trouvant à 9.34 mètres (30.64') de la limite de propriété avant au lieu de 12 mètres (39.37'), ce qui contrevient à l'article 7.11.5 du règlement de zonage n° 320-1992.

CONSIDÉRANT le permis d'agrandissement a été demandé en 1997 ;

CONSIDÉRANT qu'en 1997, un certificat de localisation n'était pas nécessaire suite à un agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation concerne un coin seulement du bâtiment;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. André Chouinard et Mme Diane Dubois.

ADOPTÉE

196-2008

Proposé par Nicole Cantara

Dérogation mineure
Robert Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de dérogation mineure par M. Robert Dubois pour la propriété située au 200 chemin Bordeleau. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) à 5.49 mètres (18') de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (49.2'), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-3) du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) # 400-1998.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Robert Dubois pour la propriété située au 200 chemin Bordeleau. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) à 5.49 mètres (18') de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (49.2'), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-3) du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) # 400-1998.

CONSIDÉRANT la forme irrégulière du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur ne peut faire autrement compte tenu de l'emplacement de l'installation septique et du milieu humide ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation concernant les marges de reculs minimums des bâtiments accessoires dans les PIIA sera révisée ;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Robert Dubois;

ADOPTÉE

197-2008

Proposé par Nicole Cantara

Demande d'ajout
d'usage de 9120-
2671 Québec Inc.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande d'ajout d'usage par 9120-2671 QUEBEC INC. a/s Mario Piacente, pour la propriété située au 1260, chemin du Centre-Nouvel-Air concernant les habitations unifamiliales jumelées dans la zone Vb-6.

Le CCU a étudié la demande d'ajout d'usage par 9120-2671 QUEBEC INC. a/s Mario Piacente, pour la propriété située au 1260, chemin du Centre-Nouvel-Air concernant les habitations unifamiliales jumelées dans la zone Vb-6.

CONSIDÉRANT la demande pour ce type de projet;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande d'ajout d'usage par 9120-2671 QUEBEC INC. a/s Mario Piacente, conditionnellement à ce qu'une nouvelle réglementation conforme soit faite, adoptée et mise en vigueur.

ADOPTÉE

198-2008

Proposé par Nicole Cantara

Projet
construction
de Denis Larocque.

de ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Étude d'un projet de construction de M. Denis Larocque (PIIA) pour la propriété située au 1951 chemin des Conifères (lot 63-3-2, rang 2, canton de Masson).

Le CCU a étudié le projet de construction de M. Denis Larocque (PIIA) pour la propriété située au 1951 chemin des Conifères (lot 63-3-2, rang 2, canton de Masson).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA #400-1998;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de construction de M. Denis Larocque

ADOPTÉE

199-2008

Proposé par Nicole Cantara

Dérogation mineure
Jean-Marie
Lagrange

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de dérogation mineure par M. Jean-Marie Lagrange pour la propriété située au 01 chemin de la Presqu'île concernant la construction d'une véranda à 9.5 mètres (31.2') de la limite de propriété avant au lieu de 10.41 mètres (34.2'), ce qui contrevient à l'article 6.5.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Jean-Marie Lagrange pour la propriété située au 01 chemin de la Presqu'île concernant la construction d'une véranda à 9.5 mètres (31.2') de la limite de propriété avant au lieu de 10.41 mètres (34.2'), ce qui contrevient à l'article 6.5.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été faits sans permis;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment était déjà dérogatoire;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation mineure de M. Jean-Marie Lagrange.

ADOPTÉE

200-2008 Proposé par Nicole Cantara

Application
contrôles
intérimaires #109-
2007 et #110-2007
de la MRC

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Dans le cadre de l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Matawinie numéro 109-2007, relatif à la protection du territoire et des activités agricoles et numéro 110-2007, relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables de nommer les fonctionnaires suivants :

- Superviseur du service d'urbanisme
- Inspecteur en bâtiment
- Inspecteur en environnement

Substitut :

- Assistant-inspecteur en bâtiment et de l'environnement

ADOPTÉE

201-2008 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la conciliation bancaire au 30 juin 2008 et le suivi au budget.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de juin 2008.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 14 juillet 2008.

----- Dépôt du procès verbal de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires pour l'assemblée tenue le 19 juin 2008.

202-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Demande
financière
inondations
printemps

Aide
pour
du

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser Alain Bellerose, Directeur Général, à faire une demande au programme général d'aide financière du gouvernement du Québec lors de sinistres, travaux de bris de couvert de glace et inondation survenues entre le 1^{er} et le 23 avril 2008, dans des municipalités du Québec, arrêté du 5 mai 2008.

ADOPTÉE

203-2008 Proposé par Daniel Bellerose

Mandat LBHA –
Chemin des Pins-
Gris

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De mandater LBHA Ingénieurs, pour analyse et proposition de la situation de l'écoulement des eaux sur le Chemin des Pins-Gris, à proximité de la propriété de M. Fafard.

ADOPTÉE

204-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Sorties Camp de ET RESOLU UNANIMEMENT
Jour

Compte tenu que le Festival Country utilise les terrains des loisirs, d'autoriser le paiement pour le camp de jour Saint-Michel-des-Saints du transport et journée plein-air au Domaine de la Volière de Saint-Jean-de-Matha le 22 juillet 2008 et le transport pour la journée cinéma du 24 juillet 2008.

ADOPTÉE

205-2008 Proposé par Gilles Coutu

Projet Wapikonia – ET RESOLU UNANIMEMENT
Mme Pauline Dubé

La Municipalité de Saint-Michel-des-Saints appuie moralement Mme Pauline Dubé dans la poursuite et le développement du projet touristique « WAPIKONIA ».

ADOPTÉE

206-2008 Proposé par François Dubeau

Réparations ET RESOLU UNANIMEMENT
emplacements
municipaux

D'autoriser la réparation des clôtures à différents emplacements municipaux (salle J.M. Bellerose, terrain des loisirs, étangs aérés, stations eau potable, etc...).

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

207-2008 Proposé par Daniel Bellerose

Levée de ET RÉSOLU UNANIMEMENT
l'assemblée

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire